

Préavis N° 4 / 09/2018

Morges, le 26 juin 2018 - KAE

PRÉAVIS RELATIF AU BUDGET 2019

- 1. PRÉAMBULE**
- 2. PRINCIPES GÉNÉRAUX**
- 3. BUDGET 2019 ET COMMENTAIRES**
- 4. CONCLUSION**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En vertu des dispositions des articles 35 et 35a du Règlement sur la comptabilité des communes (RCom), de l'article 31 des statuts de l'ARASMAC, nous avons l'avantage de soumettre le présent préavis portant sur le budget 2019 de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de Morges-Aubonne-Cossonay.

1. Préambule

Le présent préavis est à lire en regard du document annexé « Budget 2019 ARASMAC ». Il spécifie, lorsque cela est nécessaire, un commentaire pour les lignes de comptes dont les montants requièrent des explications à leur compréhension.

Il est important de rappeler qu'en juin 2018, nous avons procédé au regroupement des AAS en 3 sites au lieu de 5, avec les fermetures des sites d'Aubonne, Préverenges et de Saint-Prex. Cette réorganisation permet non seulement de maintenir la qualité des prestations délivrées, mais également une économie substantielle pour les communes.

D'autre part, la prestation des PC Familles (CRD / Centre Régional de Décisions) fait l'objet d'un centre de charge distinct dès 2019 (auparavant intégré dans le secteur AAS).

Nous avons prévu de financer au travers du fonds de réserve « Achat informatique », l'évolution de notre site Internet pour lequel nous prévoyons un développement complet afin d'intégrer de nouvelles fonctionnalités. Le financement pour la finalisation du changement de logiciel salaire pour l'ARASMAC, sera également prélevé au fonds « Achat informatique ».

2. Principes généraux

Nous rappelons dans ce chapitre les différents principes de financement selon les centres de charge.

Buts principaux

▪ Centre Social Régional - Revenu d'Insertion – (CSR-RI)

Il est à souligner que le financement du SPAS (Service de prévoyance et d'aide sociale) est basé sur le nombre effectif de dossiers traités mensuellement (RI payés, date de paiement).

A la fin de chaque trimestre, la première fois à la fin du trimestre de l'année « n », le SPAS comptabilise le nombre moyen de dossiers financés du trimestre écoulé. Il ajuste ensuite la subvention du 2^{ème} trimestre sur la base des résultats du 1^{er} trimestre, celle du 3^{ème} trimestre sur la base des résultats du 2^{ème} et ainsi de suite.

La subvention effectivement allouée est ajustée en fonction du nombre effectif de dossiers des 3 mois précédents, que cela soit à la hausse ou à la baisse.

▪ Agences d'Assurances sociales (AAS)

Le financement est d'une part essentiellement basé sur la participation des communes. Il est en proportion de leur population au 31 décembre de l'année précédente, selon le recensement cantonal officiel.

D'autre part, des indemnités sont versées par la CCAVS (Caisse Cantonale AVS) pour les tâches réalisées pour le compte de la caisse cantonale par les Agences d'assurances sociales, tâches liées par exemple aux rentes AVS/AI, aux affiliations AVS et aux mutations (domicile, composition du ménage, état civil, etc.).

▪ Centre Régional de Décisions (CRD)

Cette prestation complémentaire est destinée aux familles qui vivent avec des enfants âgés de moins de 16 ans, qui sont domiciliées dans le canton de Vaud depuis trois ans au moins et qui, malgré une activité lucrative, n'arrivent pas à couvrir leurs dépenses reconnues. Le financement est exclusivement cantonal par le Service des Assurances Sociales et de l'Hébergement (SASH).

Buts optionnels

▪ Accueil de Jour des Enfants de la région Morges - Aubonne (AJEMA)

Le Réseau AJEMA assure l'équilibre financier de 25 structures d'accueil de jour (y compris l'Accueil familial de jour) en assurant la couverture de déficit de ces dernières, qui facturent leurs prestations aux familles et touchent directement les subventions fédérales de l'aide au démarrage.

Le Réseau AJEMA redistribue les subventions de la FAJE, la participation des entreprises aux structures ainsi que les subventions des communes. Ces dernières participent au financement des structures de la manière suivante :

- pour 90 % du solde du déficit, en fonction de la consommation des heures d'accueil par les enfants de leur commune
- pour 10 % du solde du déficit, en fonction du nombre d'habitants.

▪ Accueil Familial de Jour (AFJ)

L'AFJ est financé par les redevances des parents, par les subventions de la FAJE, par les entreprises et par les communes au travers de la garantie de déficit du réseau AJEMA aux structures d'accueil de jour membres du réseau.

3. Budget et commentaires

1. Centre Social Régional - Revenu d'Insertion – (CSR-RI)

Considérant la tendance de l'année 2018 (moyenne de janvier à mai), nous avons estimé le nombre à **890 dossiers** pour le budget 2019. En comparaison le nombre de dossiers RI prévu dans le budget 2018 pour le CSR était estimé à 911.

Le budget 2019 pour le RI se présente comme suit :

- Charges / Revenus : **CHF 5'214'430** (CHF 5'097'500 au budget 2018, +2.29 %)

Il est à noter que nous proposons de procéder à un prélèvement à fonds de réserve, respectivement dans le compte de recettes cf. 4809.00 :

N° compte du fonds	Montant	Objet
9288.00 – Fonds achat matériel informatique	CHF 11'430.-	Financement du développement du site Internet et changement du logiciel salaires
9282.17 – Fonds attribution à égalisation	CHF 98'400	Selon directives de financement du SPAS, autorisation pour permettre la couverture de charges en lien avec la LASV

La participation des communes par habitant est de **CHF 0.70** au budget 2019 (CHF 0.75 au budget 2018), soit une facturation aux 62 communes (81'807 habitants au 31.12.2017) pour **CHF 57'300**.

Cette participation concerne les indemnités du CODIR, le fonctionnement de l'administration générale et la participation au Conseil des Régions, déductions faites des remboursements du Conseil des Régions, non compris dans la facture sociale.

2. Centre Régional de Décisions (CRD)

Le budget 2019 pour le CRD se présente comme suit :

- Charges / Revenus : **CHF 254'400** (intégré dans les AAS au budget 2018).

3. Agences d'Assurance sociales (AAS)

Le budget 2019 pour l'AAS se présente comme suit :

- Charges / Revenus : **CHF 2'174'970** (CHF 2'607'111 au budget 2018, -16.58 %)

La participation des communes par habitant est de **CHF 23.60** au budget 2019 (CHF 24.50 au budget 2018 soit -3.67%), soit une facturation aux 62 communes (81'807 habitants au 31.12.2017) pour CHF 1'928'455.

Il est à noter que nous proposons de procéder à un prélèvement à fonds de réserve, respectivement dans le compte de recettes cf. 4809.00 :

N° compte du fonds	Montant	Objet
9288.00 – Fonds achat matériel informatique	CHF 4'720.-	Financement du développement du site Internet et changement du logiciel salaires
9282.08 – Fonds des communes	CHF 1'095.-	Prélèvement pour l'arrondi de facturation (cts 0.01338 / habitant)

4. Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges - Aubonne (AJEMA)

Le budget 2019 pour l'AJEMA se présente comme suit :

- Charges / Revenus : **CHF 19'002'099** (CHF 18'065'791 au budget 2018, +5.18 %)

L'AJEMA assure la gestion administrative (les contrats des parents, la facturation ainsi que le contentieux) de cinq structures du Réseau.

Il est à noter que nous proposons de procéder à un prélèvement à fonds de réserve, respectivement dans le compte de recettes cf. 4809.00 :

N° compte du fonds	Montant	Objet
9288.00 – Fonds achat matériel informatique	CHF 2'200.-	Financement du développement du site Internet et changement du logiciel salaires

5. Accueil Familial de Jour (AFJ)

Le budget 2019 pour l'AFJ se présente comme suit :

- Charges / Revenus : **CHF 5'395'190** (CHF 5'230'100 au budget 2018, +3.16 %)

Il est à noter que le budget 2019 a été établi sur la base de 525'000 heures d'accueil (520'000 au budget 2018) et un salaire horaire de CHF 4.80 pour les accueillantes en milieu familial (AMF) par enfant accueilli et respectivement à CHF 1.00 pour les frais d'acquisition.

La participation des parents (cf. 4359.00) représente 45 % des coûts.

Il est à noter que nous proposons de procéder à un prélèvement à fonds de réserve, respectivement dans le compte de recettes cf. 4809.00 :

N° compte du fonds	Montant	Objet
9288.00 – Fonds achat matériel informatique	CHF 10'940.-	Financement du développement du site Internet et changement du logiciel salaires

4. En résumé

Le budget 2019 pour l'ARASMAC est ainsi représenté :

CSR 35.49 EPT	BUDGET 2019	BUDGET 2018	Ecarts Budgets 2019 / 2018		COMPTES 2017
<i>Recettes</i>					
TOTAL des RECETTES	5'214'430	5'097'500	116'930	2.29%	5'054'247
<i>Dépenses</i>					
Frais de personnel	4'470'100	4'375'200	94'900		4'246'385
Frais de fonctionnement	692'830	666'800	26'030		624'884
Autres charges d'exploitation	51'500	55'500	-4'000		182'978
TOTAL des DEPENSES	5'214'430	5'097'500	116'930	2.29%	5'054'247

CRD 1.95 EPT	BUDGET 2019	BUDGET 2018	Ecarts Budgets 2019 / 2018		COMPTES 2017
<i>Recettes</i>					
TOTAL des RECETTES	254'400	-	254'400		-
<i>Dépenses</i>					
Frais de personnel	220'400	-	220'400		-
Frais de fonctionnement	33'300	-	33'300		-
Autres charges d'exploitation	700	-	700		-
TOTAL des DEPENSES	254'400	-	254'400		-

AAS 14.72 EPT	BUDGET 2019	BUDGET 2018	Ecarts Budgets 2019 / 2018		COMPTES 2017
<i>Recettes</i>					
TOTAL des RECETTES	2'174'970	2'607'111	-432'141	-16.58%	2'646'481
<i>Dépenses</i>					
Frais de personnel	1'866'300	2'173'611	-307'311		2'202'400
Frais de fonctionnement	302'570	393'900	-91'330		373'305
Autres charges d'exploitation	6'100	39'600	-33'500		70'776
TOTAL des DEPENSES	2'174'970	2'607'111	-432'141	-16.58%	2'646'481

AJEMA 2.87 EPT	BUDGET 2019	BUDGET 2018	Ecarts Budgets 2019 / 2018		COMPTES 2017
<i>Recettes</i>					
TOTAL des RECETTES	19'002'099	18'065'791	936'308	5.18%	16'888'741
<i>Dépenses</i>					
Frais de personnel	451'440	477'500	-26'060		492'365
Frais de fonctionnement	244'400	225'170	19'230		197'077
Autres charges d'exploitation	18'306'259	17'363'121	943'138		16'199'299
TOTAL des DEPENSES	19'002'099	18'065'791	936'308	5.18%	16'888'741

AFJ 7.13 EPT	BUDGET 2019	BUDGET 2018	Ecarts Budgets 2019 / 2018		COMPTES 2017
<i>Recettes</i>					
TOTAL des RECETTES	5'395'190	5'230'100	165'090	3.16%	5'131'828
<i>Dépenses</i>					
Frais de personnel	5'227'550	5'083'800	143'750		4'988'608
Frais de fonctionnement	156'640	132'800	23'840		115'819
Autres charges d'exploitation	11'000	13'500	-2'500		27'402
TOTAL des DEPENSES	5'395'190	5'230'100	165'090	3.16%	5'131'828

5. Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ARASMAC

- VU le préavis du CODIR N° 4-09/2018 relatif au budget pour l'année 2019,
- VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

D'approuver les budgets de l'exercice 2019 relatifs aux buts principaux :

1. Centre Social Régional - Revenu d'Insertion – (CSR-RI)
2. Agences d'Assurance sociales (AAS)
3. Centre Régional de Décisions (CRD)

D'approuver les budgets de l'exercice 2019 relatifs aux buts optionnels :

4. Réseau d'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges - Aubonne (AJEMA)
5. Accueil Familial de Jour (AFJ)

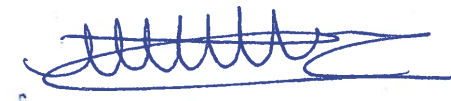
Adopté par le CODIR lors de sa séance du 5 juillet 2018.

Au nom de l'ARASMAC

La Présidente

Le Directeur


Sylvie Podio


Daniel Vouillamoz

Préavis présenté au Conseil intercommunal en séance du 27 septembre 2018.

Annexe(s) : Budget 2019